



FORCE OUVRIERE

<http://fo.latecoere.free.fr>

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT
CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 13 Juillet 2010

Accord intéressement : un pari sur l'avenir

FO demande une garantie

La discussion au sujet de l'accord d'intéressement a repris le Mardi 30 juin sur convocation par la Direction Générale des trois organisations syndicales. Les délégués syndicaux **FO ont été étonnés de constater** l'absence de représentants d'une de ces organisations et tiennent à rappeler à leurs adhérents et sympathisants que la politique de la chaise vide ne fait pas partie de leur mode de négociation. Quelles que soient les divergences d'opinion, **FO ne souhaite pas rompre** le dialogue tant qu'une possibilité d'accord reste possible.

Conformément au dernier tract, **FO a proposé d'insérer un second mécanisme de calcul** dans l'accord d'intéressement afin de garantir aux salariés une prime pour l'exercice 2010. Cette proposition n'a pas été retenue par la Direction qui n'a pas pu étudier le mécanisme de calcul en profondeur dans les délais impartis.

Selon les premières projections, **FO prévoit** une prime d'intéressement nulle **pour l'exercice 2010**, résultat confirmé par la Direction.

Cependant, la Direction a rappelé aux organisations syndicales que les prévisions évoluent tous les jours et que les mesures mises en place depuis 2009 finiront par porter leurs fruits. Après avoir atteint le bas de cycle, la **société reprend le chemin de la croissance**.

De plus, les discussions avec Dassault par l'intermédiaire du médiateur continuent, une solution reste donc envisageable et pourrait avoir un impact positif sur les résultats de la société Latécoère (base du calcul de l'intéressement).

C'est donc **un pari sur l'avenir** que nous propose la Direction au travers de la reconduction de l'accord intéressement. Le texte soumis à la signature est identique à celui des trois dernières années, à l'exception de deux articles modifiés suite à l'évolution du code du travail.

Mais, une Organisation Syndicale peut-elle parier sur l'avenir sans autre garantie que des hypothèses formulées par la Direction qui propose cet accord ?

A l'exception des deux dernières années **catastrophiques sur le plan financier** on peut dire que **OUI**, les accords d'intéressement Latécoère ont toujours **généralisé une distribution significative**.

Mais FO considère que le versement pour l'année 2011 (calculé sur la base du bilan 2010) **doit être positif et s'éloigner impérativement du zéro pointé**.

Considération FO

La position FO est décalée vis-à-vis des autres organisations syndicales qui proposent :

Pour l'une, de récompenser les salariés en tenant compte de l'absentéisme, des accidents du travail, des économies d'énergie et du respect du budget des frais généraux.

Que penser d'un accord qui va pénaliser un salarié arrêté pour longue maladie ou suite à un accident du travail ?

Pour FO un tel accord pénaliserait des salariés déjà en détresse.

Pour l'autre, de rédiger un accord tenant compte des résultats du groupe. Il faut garder à l'esprit les fortes disparités entre les divers sites du groupe Latécoère. Les modalités de calcul de l'intéressement « groupe » devraient être identiques pour tous les salariés, ce qui n'est pas envisageable aujourd'hui.

Pour FO un tel accord ne serait pas socialement équitable.

FO n'accepte pas que l'année 2010 **soit une nouvelle année blanche, et revendique** la mise en place d'un autre moyen de distribution et de récompense en réponse aux efforts fournis par les salariés.

Il y a 3 ans, nos homologues d'AIRBUS **ont obtenu le versement d'une prime incluse dans la politique salariale** lorsque leur prime d'intéressement était quasiment nulle.

FO demande donc à la Direction de **s'engager à verser une prime de 500 Euros par salarié** si l'accord d'intéressement reconduit en l'état ne produit pas les effets attendus.

Notre Organisation demande l'intégration de cette clause à l'accord salarial 2010.

Au cas où la Direction Générale accepte notre demande **FO pariera sur l'avenir et signera** l'accord d'intéressement pour les trois ans à venir.